ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tourisme et loisirs

Question au Gouvernement n° 2833

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Daniel Feurtet, pour le groupe communiste.
M. Daniel Feurtet. Ma question s'adresse à Mme la secrétaire d'Etat au tourisme.
Madame la secrétaire d'Etat, la loi du 30 juin 1975 place l'accès aux loisirs ou aux vacances des personnes handicapées au rang d'obligation nationale, au même titre que la santé, l'éducation, la formation et l'emploi. Aujourd'hui, le taux de départ en vacances des personnes handicapées demeure insuffisant. Et lorsqu'elles réussissent à partir, elles trouvent peu de lieux adaptés et de personnels compétents et en nombre suffisant. Or, je pense - et nous pensons tous, je l'espère - que pouvoir choisir ses vacances, c'est pouvoir vivre comme tout le monde.
Madame la secrétaire d'Etat, vous menez depuis quatre ans, au sein du Gouvernement, une politique active pour l'accueil des personnes handicapées sur les lieux de vacances. Vous venez d'ailleurs de procéder au lancement d'un label national «Tourisme et handicap». Pouvez-vous nous dire en quoi cette politique a permis de faire évoluer la situation et nous préciser en quoi ce label national pourra créer les conditions de l'existence d'une véritable offre touristique adaptée, dans notre pays qui est, ne l'oublions pas par ces temps de soleil, la première destination touristique mondiale ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste - «Allô !» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)
M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au tourisme.
Mme Michelle Demessine, secrétaire d'Etat au tourisme. Monsieur le député, je vous remercie de votre question. («Ah !» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Alors que tout un chacun, avec les beaux jours revenus, rêve de vacances, elle met en évidence que, pour certains de nos concitoyens, en raison de leur handicap, cela reste encore très difficile.
Vous l'avez rappelé, le secrétariat d'Etat au tourisme mène depuis quatre ans une politique active de mobilisation auprès de tous les acteurs du tourisme pour favoriser l'accueil des personnes handicapées sur les lieux de vacances, quelle que soit la nature de leur handicap. En effet, ceux-ci aspirent à passer des vacances comme les autres et avec les autres.
Cette action porte aujourd'hui ses fruits et va même au-delà de ce que nous pouvions espérer. Bien évidemment, le moteur de ce mouvement est humain et solidaire, mais il est aussi économique, dès lors que l'on évalue la clientèle potentielle dans notre pays à plus de 3 millions de personnes et à plus de 10 millions sur le plan européen.
Le premier bilan que l'on peut en tirer est que, maintenant, la majorité des structures territoriales touristiques, avec plus de cinquante comités départementaux au tourisme, est engagée dans ce processus, ainsi que les grandes fédérations professionnelles.
De plus en plus, surtout, les démarches sont territoriales et intègrent tous les aspects d'un séjour de vacances pour déboucher sur la notion de site à l'accueil adapté. De plus en plus, aujourd'hui, les stations de montagne offrent une pratique des sports de neige adaptée, les plages s'engagent dans un mouvement d'aménagement et de matériel adapté à la baignade, les sentiers de randonnée, et c'est pourtant difficile, s'équipent pour permettre aux non-voyants de pratiquer la randonnée, les réserves et parcs naturels offrent des parcours adaptés, et je voudrais aussi signaler l'engagement du ministère de la culture, les équipements culturels étant de plus en plus

adaptés.
Tout cela débouche aujourd'hui sur une nouvelle étape: la création d'un label identifiant tous ces lieux. Le problème principal des personnes handicapées, en effet, c'est de partir en vacances en toute confiance sans rencontrer de surprise à l'arrivée.
L'objectif du label «tourisme et handicap» est de fiabiliser l'offre, de la rendre lisible. Son originalité: il renseigne pour les quatre types de handicap. Ce dispositif est maintenant lancé depuis trois semaines, («C'est long !» sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)
M. le président. Madame, voulez-vous conclure, s'il vous plaît !
Mme la secrétaire d'Etat au tourisme. Il sera instruit et décliné au plan régional.
En conclusion, ce qui a rendu possibles ces progrès significatifs, c'est que, pour la première fois, grâce à l'action du Gouvernement, le monde du tourisme et celui du handicap se sont rencontrés et se sont mis à travailler ensemble. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : M. Daniel Feurtet
Circonscription : Seine-Saint-Denis (4e circonscription) - Communiste
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2833
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : tourisme
Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mai 2001, page 3660
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 31 mai 2001